



Communauté d'agglomération du Libournais

LES BUDGETS PRIMITIFS 2022 DE LA CALI

Note de présentation brève et synthétique

I LE BUDGET PRINCIPAL

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : + 1 391 484.89 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 3 959 836.51 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 5 351 321.40 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : - 1 518 167.52 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : 557 621.03 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : - 960 546.49 ”
- “ Solde des restes à réaliser : - 968 556.57 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement : + 3 422 218.34 ” (article R002)
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 1 929 103.06 ”
- “ Report du déficit d'investissement : - 960 546.49 ” (article D001)

 Le budget primitif global présenté au vote du conseil communautaire pour l'exercice 2022 s'élève à 78 934 000 € (78 685 025 € en 2021).

La section de fonctionnement s'élève à 61 660 000 € (59 241 400 € en 2021).

La section d'investissement à 17 274 000 € (19 443 625 € en 2021).

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	6 683 726,00
.012	Charges de personnel	16 207 894,00
.014	Atténuation de produits	12 095 530,00
65	Autres charges de gestion courante	21 505 549,00
66	Charges financières	221 374,00
67	Charges exceptionnelles	76 500,00
.022	Dépenses imprévues	521 427,00
.023	Virement à la section d'investissement	1 770 000,00
.042	Amortissement	2 578 000,00
		61 660 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	964 804,45
20	Immobilisations incorporelles	1 098 460,00
204	Subventions d'équipement	3 476 500,00
21	Immobilisations corporelles	7 017 225,49
23	Immobilisations en cours	1 140 878,00
27	Autres immobilisations financières	230 000,00
.020	Dépenses imprévues	500 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	84 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
.001	Déficit reporté	960 546,49 €
Reports		1 501 585,57 €
		17 274 000,00 €

LES RECETTES

Chapitre	libellé	BP 2022
.013	Atténuation de dépenses	40 000,00 €
70	Produits des services	1 856 227,00
73	Produits issus de la fiscalité	41 526 853,00
74	Subventions d'exploitation	14 331 398,00
75	Autres produits de gestion courante	383 303,66
77	Produits exceptionnels	16 000,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	84 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 422 218,34 €
		61 660 000,00 €

LES RECETTES

Chapitre	libellé	BP 2022
.024	Produits de cessions	2 850 990,00 €
10	Dotations et réserves	3 166 603,06 €
13	Subventions	555 045,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	5 038 332,94 €
27	Autres immobilisations financières	482 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	1 770 000,00 €
.040	Amortissement	2 578 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
Reports		533 029,00 €
		17 274 000,00 €

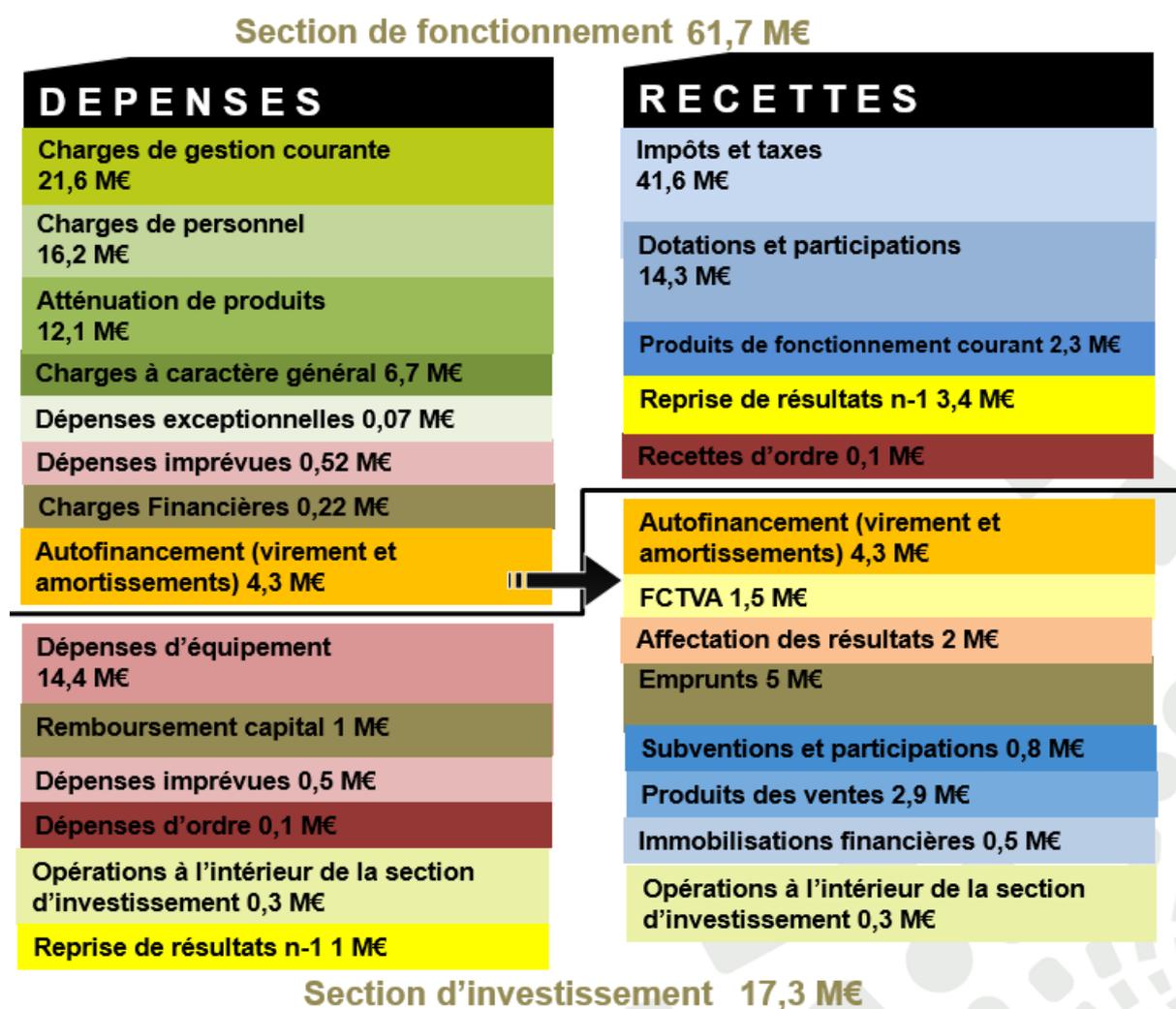
Après le versement des attributions de compensation aux communes (11.08 M€) et le reversement de la TEOM aux Syndicats (12.21 M€ - hors produit supplémentaire), La Cali dispose de 38.3 M€, c'est-à-dire 52 % de son budget de fonctionnement, pour financer :

- Les charges de personnel : 16.2 M€
- Les charges à caractère général : 6.68 M€
- Les autres charges de gestion courante : 9.29 M€
- Le FNGIR et autres reversement de fiscalité : 1.01 M€
- Les charges financières : 221.4 k€
- Les charges exceptionnelles : 76.5 k€
- Les dépenses imprévues : 521 k€

➔ Soit un total de 34 M€

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 4.3 M€, qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital (1 M€) et d'autofinancer pour 3.3 M€ les investissements 2022.

1) LA STRUCTURE SIMPLIFIEE DU BUDGET PRINCIPAL ET LES MARGES D'EPARGNE



2) LA STRUCTURATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Elles sont composées principalement des produits de fonctionnement suivants :

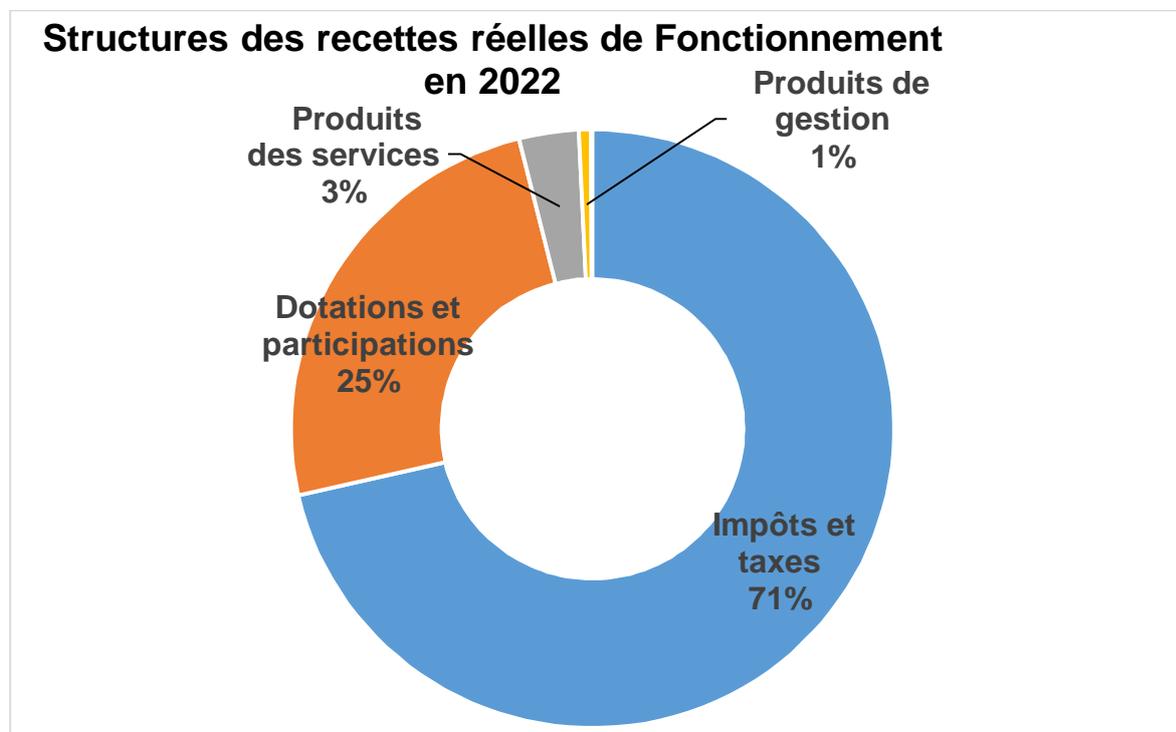
- Les ressources fiscales : impôts et taxes ;
- Les dotations et participations : DGF, compensations fiscales, DCRTP et participations diverses ;
- Les produits des services et de gestion ;

Elles s'élèvent à 58.15 M€ au BP 2022, soit une augmentation de 5 % par rapport au budget de 2021 (+ 2 783 k€).

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - MONTANT en KÖ	BP 2021	BP 2022
Impôts et taxes	39 148	41 527
Contributions directes	17 840	18 777
Impôts ménages larges (TH et TF)	4 417	4 513
CFE	7 481	8 144
CVAE	4 200	4 409
IFER	292	280
TA FNB	61	61
TASCOM	1 389	1 370
Fraction de TVA	8 475	8 952
Attribution de compensation reçue	351	359
TEOM	11 005	12 207
Attribution FPIC	987	1 032
Solde impôts et taxes	490	200
Dotations et participations	13 995	14 331
DGF	6 898	6 809
Compensations fiscales	2 223	2 314
DCRTP	1 488	1 528
Solde participations dont subventions CAF-MSA	3 386	3 680
Autres produits de fct courant	2 171	2 239
Produits des services	1 950	1 856
Produits de gestion	221	383
Atténuations de charges	40	40
Produits de fonctionnement courant	55 354	58 137
Produits exceptionnels larges	16	16
Produits de fonctionnement	55 370	58 153

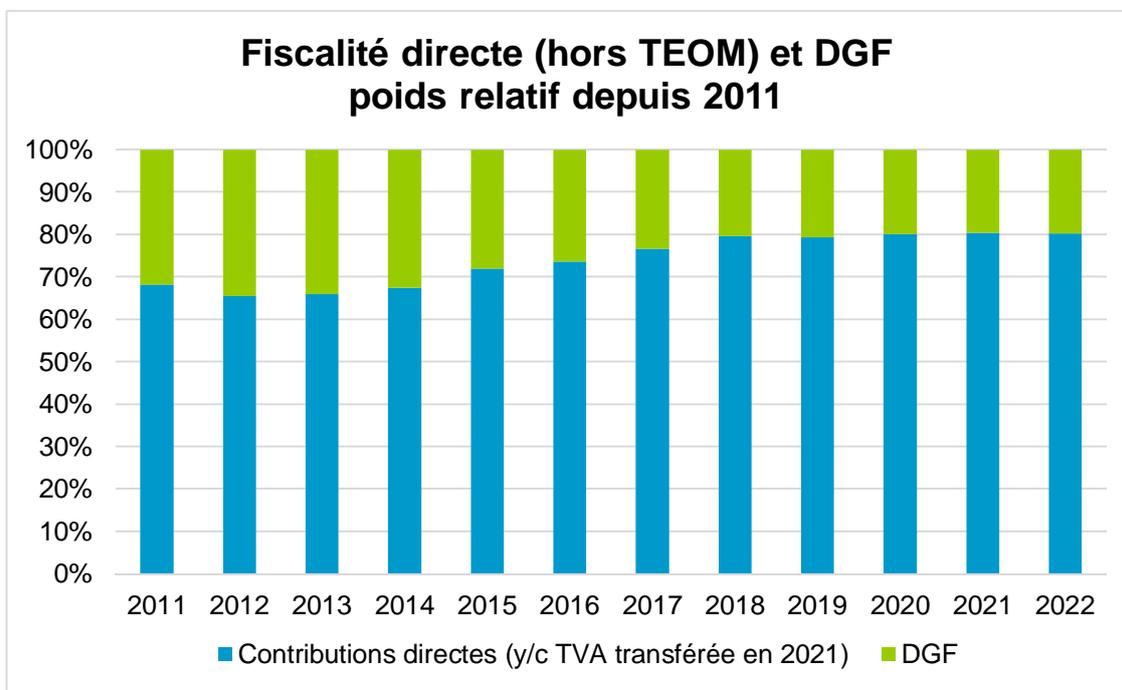
Au sein des recettes réelles de fonctionnement, les recettes fiscales représentent 71.4 % (70.7 % en 2021) et les dotations et participations 24.6 % (25.3 % en 2021), soit 96 % au total.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE	BP 2021	BP 2022
Impôts et taxes	70.7%	71,4%
Contributions directes	32.2%	32,3%
Fraction TVA	15.3%	15,4%
Attribution de compensation reçue	0,6%	0,6%
TEOM	19.9%	21,0%
Attribution FPIC	1.8%	1,8%
Solde impôts et taxes	0,9%	0,3%
Dotations et participations	25.3%	24,6%
DGF	12.5%	11,7%
Compensations fiscales	4%	4%
DCRTP	2.7%	2,6%
Solde participations diverses	6.1%	6,3%
Autres produits de fonctionnement courant	3.9%	3,9%
Produits des services	3.5%	3,2%
Produits de gestion	0,40%	0,66%
Atténuations de charges	0,10%	0,07%
Produits de fonctionnement	100%	100%



En 2022, dans l'ensemble Fiscalité/Dotations (hors fiscalité affectée à la TEOM), il ressort :

- “ Une baisse continue du poids relatif de la DGF depuis 2011 (32 % en 2011 pour 20% en 2022), en raison des baisses de dotations.
- “ Une progression de la fiscalité qui passe de 68 % en 2011 à 80 % en 2022.



a) Les ressources fiscales (41.5 M€)

Ce poste se partage entre les impôts « économiques » d'un côté (34.2%) et les impôts « ménages » de l'autre (32.6 % avec la fraction de TVA, qui compense la disparition de la Taxe d'habitation). S'ajoutent à cela la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (29.4%) intégralement reversée aux syndicats qui gèrent la compétence, la Taxe de séjour (0.5 %) intégralement reversée à l'Office de Tourisme. Le solde se compose des attributions de compensations reçues (0.9%) et de l'attribution du FPIC (2.5%).

En 2022, aucune réforme fiscale n'est prévue. La dynamique du produit fiscal hors effet croissance des taux d'imposition s'expliquera par l'actualisation forfaitaire des bases de 3.4% (elle s'applique aux seules bases habitat et industrielles), de la moyenne de l'inflation sur les 3 derniers exercices pour les bases professionnelles hors industrielles (+ 0.8%) et à la dynamique locale.

Par précaution, les bases TH sur les résidences secondaires progresseraient au rythme de l'actualisation forfaitaire. Il est à noter que ces bases pourraient diminuer en 2022 si des établissements ont contesté leur imposition en 2021 en raison de droit à exonération oublié par les services de l'Etat en 2021.

Les bases nettes de FB évolueraient de +1.6% en 2022. De 2017 à 2021, la dynamique des bases nettes FB a été de +1,1%/an, en moyenne en termes réels et ce malgré la baisse des bases FB en 2021 en raison des exonérations FB industriel.

Les bases nettes CFE progresseraient de 4% en termes nominaux. Elles sont estimées à 27 139 k€ contre 26 095 k€ en 2021. Il existe un risque de baisse des bases CFE en 2022 en raison des effets de la crise sanitaire en 2020, sur le chiffre d'affaires des entreprises éligibles

à la base minimum. Ce risque n'a pas pu être évalué par manque d'information sur les entreprises locales.

Ainsi, le produit fiscal issu des bases d'imposition locales est estimé à 12.7 M€ en 2022 contre 12 M€ en 2021, soit une progression de 0.7 M€ entre 2021 et 2022.

TAUX D'IMPOSITION

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux TH	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%
Taux FB	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%
Taux FNB	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%
Taux CFE	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%

BASES NETTES D'IMPOSITION

KÖ	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Base nette TH	85 121	86 205	5 769	5 965	6 013	6 103
Base nette FB	82 567	86 690	83 924	88 125	90 162	92 884
Base nette FNB	2 527	2 562	2 558	2 608	2 616	2 642
Base nette CFE	28 112	30 165	26 095	27 139	27 736	28 346

EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES NETTES D'IMPOSITION

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Base nette TH	-41,8%	0,4%	-93,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Base nette FB	1,0%	3,7%	-3,4%	1,6%	1,5%	1,5%
Base nette FNB	-0,5%	0,2%	-0,4%	-1,4%	-0,5%	-0,5%
Base nette CFE	-0,7%	6,1%	-13,7%	3,1%	1,4%	0,7%

PRODUITS FISCAUX

KÖ	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit TH	8 121	8 224	550	569	574	582
Produit FB	3 542	3 719	3 600	3 781	3 868	3 985
Produit FNB	158	160	160	163	163	165
Produit 3 Taxes ménages	11 820	12 103	4 310	4 512	4 605	4 732
Produit CFE	8 436	9 052	7 831	8 144	8 323	8 507
Produit fiscal total	20 257	21 155	12 141	12 657	12 928	13 238

La taxe additionnelle au foncier non bâti est stable. Le produit de CVAE notifié à titre prévisionnel à La Cali est fixé à 4 409 k€ en 2022, soit en baisse de 209 k€ vis-à-vis de 2021. Le produit des IFR est prévu à 280 k€ en 2022.

Le produit de TASCOM est stable (1 370 k€), avec un coefficient TASCOM sur le territoire à 1,15, en 2021 (coefficient maximum de 1,2).

Le produit de TVA serait en progression de 5,6% en 2022 (progression entre la TVA nette nationale 2021 et 2022 - cf LF 2022). Par la suite, à compter de 2023, l'évolution du produit de TVA de la communauté sera corrigée de la dynamique définitive entre 2021 et 2022 puis s'ajoutera la dynamique prévisionnelle entre 2022 et 2023. Cette correction entre l'écart de prévision entre la dynamique de TVA nette nationale prévisionnelle et définitive sera appliquée chaque année après constatation.

Sur les 18.77 M€ de contributions directes (impôts ménages et économiques), 11.08 M€, contre 10.98 M€ au BP 2021, sont reversés sous forme d'attribution de compensation aux communes (soit 59 % des contributions directes est reversé aux communes).

L'attribution de compensation à recevoir des communes est quant à elle, prévue pour 2022 à 359 k€ contre 351 k€ en 2021.

Le montant du FPIC prévisionnel (qui sera notifié prochainement de manière définitive par l'Etat) s'élève à 1 032 k€ (+ 45 k€ par rapport à 2021).

b) Les dotations et participations (14.3 M€)

- Les dotations prévisionnelles de l'Etat représentent 11.7 % des recettes réelles de fonctionnement : 6.8 M€, soit – 89 k€ par rapport au BP 2021.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de La Cali est composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

La population DGF de la communauté est estimée à 94 222 habitants. La population INSEE du territoire a progressé de 311 habitants entre 2021 et 2022. La dotation de compensation des EPCI est en réduction de 2,13%, soit une dotation de compensation 2022 de 4 271 k€. Le prélèvement sur la dotation de compensation des EPCI est reversée à la péréquation communale (+ 190 M€ en 2022 financés par prélèvement sur la dotation de compensation et la dotation forfaitaire des communes).

La dotation d'intercommunalité serait de 2 538 k€, soit en progression de 8 k€. La progression de cette enveloppe s'explique par la hausse de population, La Cali étant en garantie de non baisse (CIF > 35%).

POTENTIEL FISCAL 4 TAXES

KÖ	2021	2022
Potentiel fiscal total	30 127	32 028
/ Population D.G.F.	93 911	94 222
= Potentiel fiscal 4T par habitant	320,80	339,92

ECART AU POTENTIEL FISCAL MOYEN DE LA CATEGORIE D'EPCI

	2021	2022
Potentiel fiscal 4T de la catégorie	414,61	415,15
Ecart au PF de la catégorie	-22,63%	-18,12%

COMPARAISON AU CIF MOYEN DE LA CATEGORIE D'EPCI

	2021	2022
Coefficient d'Intégration Fiscale	36,92%	37,88%
CIF moyen	38,06%	38,19%
Ecart au CIF moyen	-2,98%	-0,80%

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

KÖ	2021	2022
Dotation de base	517	542
Dotation de péréquation	1 291	1 312
Dotation d'intercommunalité spontanée	1 808	1 854
Garantie	722	684
Dotation d'intercommunalité	2 530	2 538
Dotation de compensation	4 364	4 271
DGF	6 894	6 809

- Les compensations fiscales s'élèvent à 2.314 M€, soit + 91 k€ par rapport à 2021. En 2021, les compensations TH ont disparu en raison de la réforme de la taxe d'habitation et les compensations FB et CFE ont progressé en raison de la réduction

de moitié des bases des locaux industriels. L'Etat compense ces dernières exonérations avec le taux CFE et FB 2020 de La Cali.

- La DCRTP augmente légèrement et s'élève à 1.528 M€, soit +40 k€ par rapport au BP 2021.
- Les subventions représentent 6.3 % des ressources de fonctionnement. Le produit attendu des subventions de fonctionnement est de 3.68 M€. Les subventions les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance et la jeunesse, versées principalement par la CAF (2.77 M€). On trouve ensuite les subventions perçues par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département (908 k€).

c) Les produits des services et de gestion (2.24 M€)

- Les produits liés à l'activité des services (1.856 M€) baissent légèrement par rapport au BP 2021 ; cette baisse est notamment liée à l'harmonisation des tarifs des ALSH du territoire (compte-tenu des disparités existantes, l'harmonisation sera progressive et lissée sur quelques années et la perte de recettes est prise en charge par La Cali) et à la rétrocession des ALSH et de la Ludothèque aux communes des Billaux, Abzac, Pomerol et Libourne.

Les produits des services regroupent :

- les recettes des usagers pour les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (crèches, ALSH, espaces jeunes, ludothèque) pour un montant de 975 k€ soit -99 k€ par rapport à 2021.
- les recettes relatives aux mises à disposition du personnel entre La Cali et les communes ou autres organismes et les valorisations du personnel communautaire affecté aux budgets annexes (Pépinière, Gemapi,...), d'un montant de 415 k€ (364 k€ en 2021).
- Les recettes issues de la refacturation des services communs aux CCAS/CIAS (334 k€).

- “ Les autres recettes regroupent principalement les loyers (240 k€), dont le montant augmente légèrement par rapport au BP 2021 (221 k€) et les excédents des budgets annexes des Zones d'activité économique (143 k€).

3) LA STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Elles se décomposent en six rubriques principales :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les atténuations de produits
- Les charges exceptionnelles
- Les charges financières

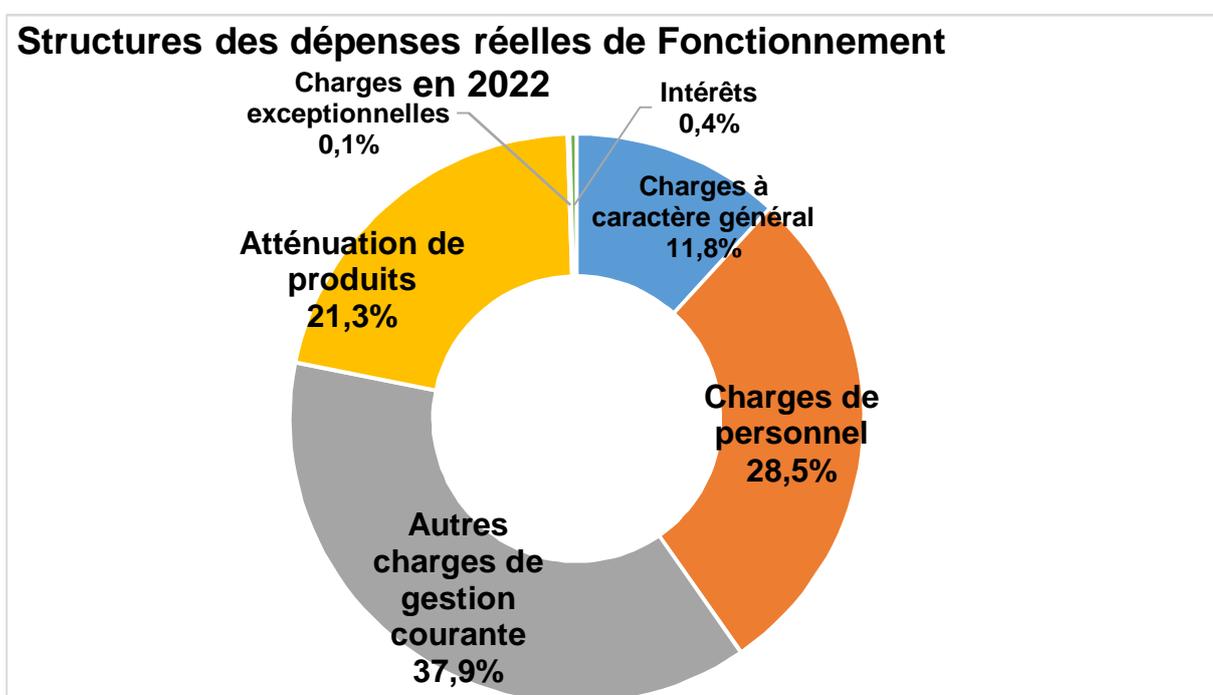
CHARGES DE FONCTIONNEMENT - MONTANT en KÖ		2021	2022
Charges à caractère général		6 924	6 684
Convention de gestion avec la ville de Libourne		80	0
Refacturation des communes (Enfance-jeunesse)		1 169	1 128
Solde charges à caractère général		5 675	5 556
Charges de personnel		15 974	16 208
Autres charges de gestion courante		20 560	21 506
Elus		362	365
Service d'incendie		1 530	1 555
Collecte déchets et traitements		11 005	12 207
Cias		900	817
Subvention fonctionnement personnes de droit privé		1 560	1 596
Syndicat de Pays du Libournais		214	280
Subvention au budget annexe transport		2 100	2 000
Subvention à l'Office de Tourisme du Libournais		400	420
Déficit du budget annexe Port Libourne		160	67
Déficit des budgets annexes ZAE / Pépinière		244	244
Cotisations GEMAPI		378	0
Subvention au budget annexe Centre Aquatique		1 550	1 850
Participation Zone d'activité aéroportuaire		0	50
Solde autres charges de gestion courante		157	105
Atténuations de produits		11 964	12 096
Attribution de compensation versée		10 983	11 080
Prélèvement FNGIR		796	796
Solde atténuations de produits		185	220
Charges de fonctionnement courant		55 422	56 493
Charges exceptionnelles		349	77
Charges de fct hors intérêts		55 771	56 569
Intérêts		245	221
Charges de fonctionnement		56 016	56 791

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget 2022 s'élèvent à 56.8 M€ (contre 56 M€ en 2021), soit une augmentation de 1.38 % par rapport au budget de 2021 (+ 775 k€).

Au sein des dépenses réelles de fonctionnement, les charges de gestion courante représentent 37.9 % (36.7 % en 2021), les charges de personnel 28.5 %, les atténuations

de produits 21.3 % (stables par rapport au budget 2021) et les charges à caractère général 11.8 % (12.4 % en 2021).

CHARGES DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE		2022
Charges à caractère général		11,8%
Charges de personnel		28,5%
Autres charges de gestion courante		37,9%
Atténuations de produits		21,3%
Charges de fonctionnement courant		99,5%
Charges exceptionnelles		0,1%
Charges de fonctionnement hors intérêts		99,6%
Intérêts		0,4%
Charges de fonctionnement		100,0%



a) Les charges de personnel (16.2 M€)

Ces dépenses représentent 28.5 % des dépenses réelles de fonctionnement de La Cali.

Le budget prévisionnel de la masse salariale 2021 avait été établi à 15.974 M€ (y/c les organismes sociaux CNAS et médecine du travail SIST) pour une réalisation au final de 15.741 M€ (soit – 233 k€).

Sur cette base, les événements impactant la révision 2022 sont les suivants :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT), SMIC et revalorisation : + 165 k€
- L'impact en année pleine des recrutements 2021 : + 58 k€
- Cotisation CNFPT, CNAS et frais médicaux : + 67 k€

- RIFSEEP en année pleine : + 120 k€
- Optimisation et non remplacement de postes : - 465 k€
- Mises à disposition : + 35 k€
- Remplacements et renforts : + 60 k€
- Intérimaires et vacataires : + 28 k€
- Création de postes 2022 : + 165 k€

Les dépenses de personnel sont en progression de +1.46% (soit + 234 k€) avec la prise en compte notamment du décret Montchalin, revalorisant une partie des catégories C et l'avancement dû sur l'année entière, ainsi que le déploiement du RIFSEEP en année pleine.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le montant global prévisionnel de la masse salariale pour 2022 est de 16.208 M€.

b) Les charges à caractère général (6.684 M€)

Ces dépenses s'établissent en 2022 à 6.684 M€ (contre 6.924 M€ au BP 2021) et représentent 11.8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles diminuent de -3.47 % par rapport au budget 2021.

Ce chapitre regroupe principalement :

- Les refacturations des communes pour la gestion des compétences petite enfance-enfance-jeunesse-sport-économie pour 1.128 M€, contre 1.169 M€ au BP 2021, soit - 41 k€ et une baisse de -3.54 %, suite notamment à la rétrocession des ALSH et de la Ludothèque aux communes des Billaux, Abzac, Pomerol et Libourne ;
- Les contrats de prestation de service, de maintenance et d'entretien du patrimoine pour 1 468 k€ (contre 1 571 k€ en 2021) ;
- Les études pour 708 k€, contre 690 k€ en 2021 (dont 495 k€ pour l'habitat, 122 k€ pour l'économie et l'agriculture, 39 k€ pour l'environnement et 23 k€ pour la culture) ;
- Les activités et le transport pour les structures petite enfance-enfance-jeunesse : 702 k€, contre 672 k€ en 2021 ;
- Les cotisations qui diminuent de 481 k€ en 2021 à 446 k€ en 2022 ;
- Les achats de fournitures et petits équipements pour 310 k€ contre 384 k€ en 2021 (diminution des achats des équipements liés à la crise sanitaire) ;
- Les dépenses d'énergie (fluides, téléphonie, carburant) pour 388 k€, contre 365 k€ en 2021 ;
- Les assurances, honoraires et annonces pour 295 k€, contre 279 k€ en 2021 ;
- Les locations mobilières et immobilières pour 228 k€, contre 214 k€ en 2021 ;

c) Les autres charges de gestion courante (21.51 M€), soit 37.9 % des dépenses de fonctionnement

Ces dépenses augmentent de 4.6 % par rapport au budget 2021.

Au titre des contributions obligatoires, la participation :

- au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 1.55 M€ (1.530 M€ en 2021 soit + 24.8 k€ correspondant à + 1.6 %) ;
- la contribution au syndicat des déchets (Smicval et Semoctom) s'élève à 12.207 M€, équilibré par la TEOM - hors produit supplémentaire ;

Au sein de ce chapitre, les subventions aux organismes de droit privé représentent pour le budget principal un total de 1.596 M€ (1.470 M€ inscrits en 2021, soit une augmentation de + 2.3 %).

	SUBVENTIONS 2021	SUBVENTIONS 2022
PETITE ENFANCE-ENFANCE JEUNESSE	830 047 €	816 323 €
POLITIQUE DE LA VILLE - CISPD	159 200 €	169 200 €
CULTURE ET SPORT	63 500 €	96 700 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	227 650 €	262 585 €
AMNAGEMENT DU TERRITOIRE	0 €	80 000 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	38 500 €	31 600 €
TOURISME	35 000 €	20 000 €
LOGEMENT	116 500 €	119 500€
TOTAL	1 470 397 €	1 595 908 €

Au titre des activités suivies dans un budget annexe, le budget principal est amené à contribuer à l'équilibre de ces activités au moyen d'une subvention de fonctionnement. Les subventions versées en 2022 aux budgets annexes représentent une charge pour le budget principal de 4.124 M€, montant en légère augmentation par rapport au budget 2021 (4.054 M€) du fait du fonctionnement sur une année complète pour le Centre Aquatique et, d'autre part, de la fin de l'impact de la crise sanitaire sur certains services (Transport, Port de Libourne/Saint-Emilion).

La répartition de ces subventions par budget est la suivante :

- Budget annexe transport (2 M€ contre 2.1 M€ au budget 2021) ;
- Budget annexe Centre aquatique (1.850 M€ contre 1.55 M€ au budget 2021), soit + 300 k€, lié au fonctionnement sur une année complète et au remboursement de l'annuité, intégrant la totalité des emprunts contractés pour le projet ;
- Budget annexe Pépinière d'entreprises (50 k€ contre 73 k€ au budget 2021), soit -23 k€ ;
- Budget annexe Port de Libourne/Saint-Emilion (67 k€, contre 160 k€ au budget 2021, suite à l'impact de la crise sanitaire)
- Budget annexe ZAE d'Eygreateau (154 k€ contre 160 k€ en 2021) ;

La subvention d'équilibre versée au budget du CIAS diminue (900 k€ en 2021 à 800 k€ en 2022 ; celle versée à l'Office de Tourisme intercommunal, géré en EPIC, passe de 400 k€ (480 k€ versés) à 420 k€.

- d) Les atténuations de produits (12.96 M€) représentent 21.3 % des dépenses de fonctionnement

Elles regroupent notamment :

- les dépenses de redistribution directes aux communes (attributions de compensation), qui tiennent compte du coût des services mutualisés. Ces dépenses représentent en 2022 un montant de 11.08 M€, contre 10.983 M€ au BP 2021.
- La taxe de séjour reversée intégralement à l'Office de Tourisme intercommunal pour un montant de 200 k€ (contre 100 k€ au BP 2021).

- Le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources créé en 2010 pour « neutraliser » les effets de la réforme de la taxe professionnelle, figé à 795 k€ depuis 2018.
- e) Les charges exceptionnelles (77 k€) soit 0.1 % des dépenses réelles de fonctionnement et soit -273 k€ par rapport au BP 2021 qui incluait le fonds de soutien aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire.
- f) Les charges financières (221 k€) représentent 0.4 % des dépenses de fonctionnement

Les charges financières du budget principal sont composées des intérêts de la dette pour un montant de 215 k€ en baisse de 35 k€ par rapport au BP 2021.

4) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA CALI

Le montant annuel des dépenses réelles d'investissement s'élève à 14.464 M€, dont 1.5 M€ de Reports (contre 17.363 M€ en 2021).

La Cali compte sur son budget principal 19 emprunts répartis auprès de 6 établissements bancaires. Le capital restant dû au 01/01/2022 est de 10.524 M€ et le taux moyen s'élève à 1.90 %.

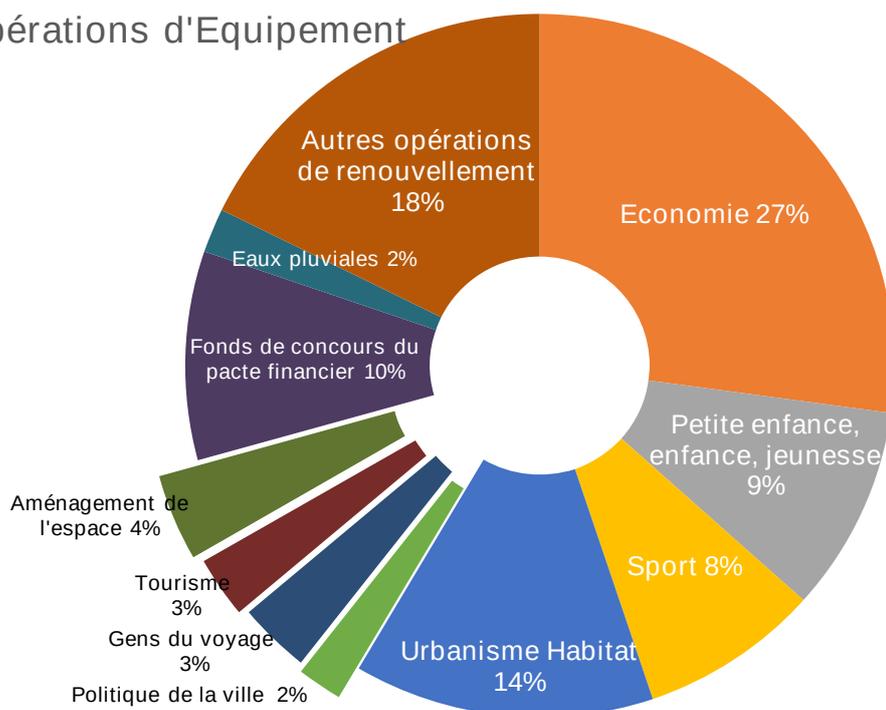
Le financement de ces investissements est assuré par :

- Les amortissements : 2.58 M€
- Le virement de la section de fonctionnement : 1.77 M€
- L'affectation des résultats antérieurs : 1.9 M€
- Les ressources propres extérieures (subventions, FCTVA, immobilisations financières) : 2.8 M€
- Le produit des cessions : 2.85 M€
- L'emprunt : 5 M€

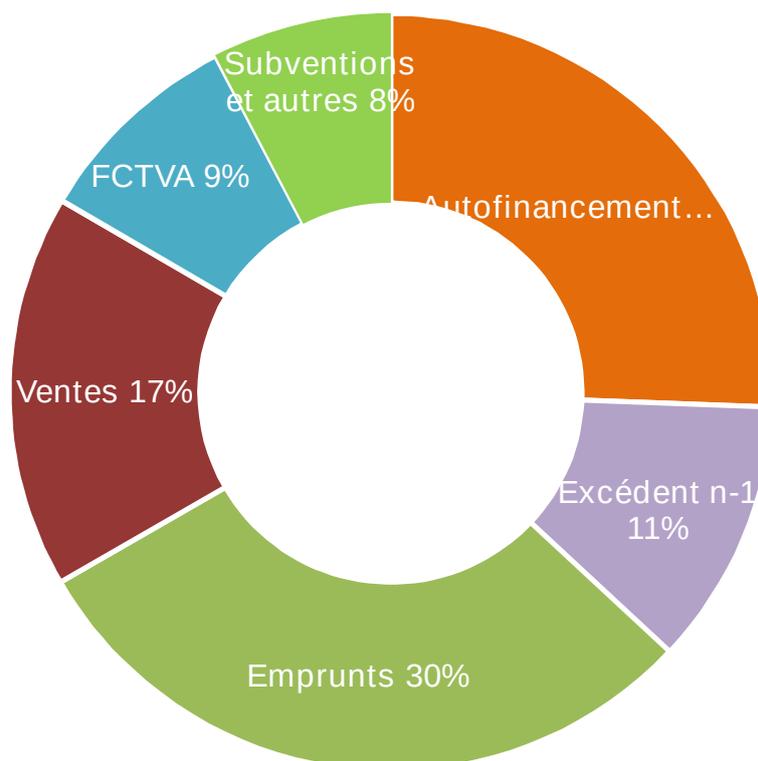
LES RESSOURCES	17 274
RESSOURCES PROPRES	12 236
AUTOFINANCEMENT SUR L'EXERCICE	4 348
Amortissements des biens	2 578
Virement à la section d'Investissement	1 770
AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS	1 930
RESSOURCES PROPRES D'ORIGINE EXTERNE	2 807
Subventions	805
FCTVA	1 520
Autres immobilisations financières	482
PRODUITS DES CESSIONS	2 851
OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION*	300
EMPRUNTS	5 038
EXCEDENT N-1	0
LES DEPENSES	17 274
LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (avec Reports)	14 464
Economie	3 926
Petite enfance, enfance, jeunesse	1 373
Sport	1 185
Urbanisme Habitat	1 979
Politique de la ville	301
Gens du voyage	475
Tourisme	407
Aménagement de l'espace	577
Fonds de concours du pacte financier	1 386
Eaux pluviales	295
Autres opérations de renouvellement (dont CTI)	2 561
DEPENSES IMPREVUES	500
TRAVAUX EN REGIE ET AUTRES OPERATIONS D'ORDRE	84
OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION*	300
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	965
DEFICIT N-1	961

* avances marchés publics et opérations patrimoniales

Les opérations d'Equipement



Financement de l'investissement



La répartition des nouveaux crédits inscrits pour 2022 par politique publique vise à décliner pour les principaux secteurs d'intervention de La Cali, les moyens qui leur sont alloués en dépenses réelles :

- a) Le développement économique : 3.2 M€
 - Les réserves foncières (1.28 M€)

- L'aménagement de la zone d'activités des Dagueys et les mesures compensatoires (621 k€)
 - Le développement des commerces ruraux (400 k€)
 - Le soutien aux entreprises (400 k€)
 - Des travaux d'aménagement sur les différentes zones d'activité communautaires (270 k€)
 - La création de villages artisanaux (200 k€)
- b) La petite enfance, l'enfance et la jeunesse : 1.34 M€
- Les travaux de réhabilitation et d'accessibilité de l'ALSH maternel de Libourne (307 k€)
 - L'aménagement de l'ALSH de Les Eglisottes (268 k€)
 - Travaux d'aménagement des espaces jeunes et BIJ (190 k€)
 - Le site de l'école des Girondins avec le relogement de la crèche de Libourne (programme en cours de définition) (158 k€)
 - Des travaux d'aménagement des ALSH d'Izon et de Vayres (122.5 k€)
 - Les pré-études pour l'ALSH de Saint-Denis-de-Pile et l'ex ALSH du Maine Pommier (100 k€)
 - Les études pour l'ALSH d'Arveyres (58.5 k€)
- c) Le sport : 1.2 M€
- Création de terrains synthétiques sur Arveyres et Guîtres (1.145 k€)
- d) L'urbanisme et l'habitat : 1.98 M€
- Révision/modification en cours des documents de planification urbaine et élaboration du PLUI (408 k€)
 - Les aides à la production de logements locatifs sociaux (770 k€), les aides à l'amélioration de l'habitat privé (500 k€), la participation à la concession d'aménagement Cœur de Bastide à Libourne (205 k€), l'étude OPAH-RU sur Guîtres et Saint-Médard-de-Guizières (95 k€)
- e) La politique de la ville : 300 k€
- Le projet de Maison de l'entreprise et de l'emploi (151 k€)
 - Acquisition d'un véhicule pour le Bus France Services (100 k€)
 - La participation au projet de RHVS Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (50 k€)
- f) L'accueil des gens du voyage : 435 k€
- Création de terrains familiaux à Vayres (170 k€ en 2022)
 - Programme annuel de travaux et d'amélioration des aires d'accueil (223 k€)
 - L'aire de grand passage (40 k€)
- g) Le tourisme : 405 k€
- Le projet de vélo-route (255 k€)
 - Aménagement de ponton (150 k€ en 2022)
- h) L'aménagement de l'espace : 511 k€
- Le projet de Gironde Haut Méga (101 k€/ an sur 18 ans)

- Appui aux communes pour l'enfouissement de la fibre et de la téléphonie mobile (100 k€)
 - Raccordement à la fibre des bâtiments communautaires (100 k€)
 - La mise en accessibilité de la gare de Libourne (60 k€)
 - Le Pôle d'échange multimodal à Libourne (35.7 k€ en 2022)
 - La participation à l'aire de covoiturage d'Abzac (110 k€)
- i) Les fonds de concours auprès des communes, dans le cadre du nouveau pacte financier et fiscal (une enveloppe validée par la Conférence des Maires)
- j) Eaux pluviales : 240 k€
- Schéma directeur des eaux pluviales (190 k€)
 - Travaux eaux pluviales (50 k€)
- k) Les autres opérations de renouvellement (2 M€) qui regroupent les dépenses liées à l'entretien courant du patrimoine communautaire et à ses équipements, ainsi que l'aménagement de nouveaux locaux pour le Centre Technique Communautaire (500 k€).

II ÈVUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS ANNEXES

1) BUDGET ANNEXE TRANSPORT

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : - 27.52 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 372 952.59 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 372 925.07 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : + 6 443.81 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : - 78 014.29 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : - 71 570.48 ”
- “ Solde des restes à réaliser : - 5 009.81 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 296 344.78 ”
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 76 580.29 ”
- “ Report du déficit d'investissement (article D001) : - 71 570.48 ”

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	7 795 450,00 €
.012	Charges de personnel	274 682,00 €
.014	Atténuation de produits	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 020,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	58 048,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
.042	Amortissement	173 900,00 €
		8 424 100,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	4 999,71 €
21	Immobilisations corporelles	442 500,00 €
.001	Déficit reporté	71 570,48 €
	Reports	5 009,81 €
		524 080,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	940 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	3 299 955,22 €
74	Subventions d'exploitation	3 862 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €
.002	Excédent reporté	296 344,78 €
		8 424 100,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	76 580,29 €
16	Emprunts et dettes assimilés	173 599,71 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	100 000,00 €
.040	Amortissement	173 900,00 €
		524 080,00 €

 **Le budget 2022 s'élève à 8.4 M€ en fonctionnement et à 524 k€ en investissement.** Ce budget annexe, géré en H.T., comprend le contrat de concession du réseau de transport de La Cali et le contrat de marché public pour l'exploitation du transport scolaire.

- “ **8.4 M€ de dépenses de fonctionnement** (contre 8.29 M” en 2021) :

- **Le transport scolaire (2.35 M€), le transport urbain et interurbain (5.3 M€**, dont son développement avec la desserte de l'hôpital, de l'IME et de la Commune de Galgon)
- Les charges de personnel du service transport directement affectées sur ce budget **(275 k€)**
- Les dépenses générales de fonctionnement **(153 k€)** qui comprennent principalement l'assistance pour le suivi de la DSP, la mise à jour du schéma directeur d'accessibilité, les cotisations et l'entretien des abris-voyageurs

Les recettes de fonctionnement sont composées par :

- Le versement mobilité (3.3 M€)
- Une subvention d'équilibre du budget général (2 M€ / 2.1 M€ en 2021)
- La participation de la Région (1,82 M€)
- La participation familiale pour le transport scolaire (421 k€)
- Le remboursement du coût du service du transport des personnes à mobilité réduite par le CIAS (400 k€)

524 k€ de dépenses d'investissement (contre 713 k€ en 2021) :

- Le schéma directeur d'accessibilité des points d'arrêts inscrit en APCP (205 k€ H.T. de crédits de paiement 2022)
- Le déploiement et l'harmonisation des poteaux d'arrêts sur l'ensemble du réseau inscrits en APCP (175 k€ H.T. de crédits de paiement 2022)
- Les acquisitions de cellules de comptage et de vidéo-surveillance et l'habillage des véhicules de transport scolaire(12.5 k€ H.T.)
- 50 k€ dédiés à des projets de covoiturage sur le territoire communautaire

Des dépenses financées par un emprunt prévisionnel (173 k€) et l'autofinancement (350 k€). Ce budget ne dispose d'aucun stock de dette.

2) BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : + 129 306.73 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 149 146.11 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 278 452.84 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : + 567 957.54 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : - 2 133 153.09 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : - 1 565 195.55 ”
- “ Solde des restes à réaliser : + 1 539 063.00 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 252 320.29 ”
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 26 132.55 ”
- “ Report du déficit d'investissement (article D001) : - 1 565 195.55 ”
(le déficit d'investissement est couvert par les recettes inscrites en restes à réaliser - subventions et FCTVA)

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	1 053 841,00 €
.012	Charges de personnel	1 507 849,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
66	Charges financières	290 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	16 110,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	780 000,00 €
.042	Amortissement	138 700,00 €
		3 792 500,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	1 690 179,71 €
74	Subventions d'exploitation	1 850 000,00 €
.002	Excédent reporté	252 320,29 €
		3 792 500,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	815 004,45 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
204	Subventions d'équipement	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	145 350,00 €
23	Immobilisations en cours	560 000,00 €
.001	Déficit reporté	1 565 195,55 €
		3 125 550,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	144 787,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	523 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	780 000,00 €
.040	Amortissement	138 700,00 €
	Reports	1 539 063,00 €
		3 125 550,00 €

 Le budget annexe prévoit pour 2022 l'inscription de 745 k€ de dépenses d'équipement qui permettent à La Cali de finaliser les derniers aménagements du Centre aquatique (Splash pad, aires de pique-nique, équipement et matériel informatique).

Le concours de la dette au 01/01/2021 s'élève à 18.6 M” (6 emprunts avec un taux moyen de 1.32 %).

Le budget de fonctionnement 2022 s'élève à 3.8 M€ (3 M€ en 2021) : il porte les dépenses nécessaires au fonctionnement de la structure pour 1 M€ et les charges de personnel pour 1.5 M€.

Pour régler les annuités d'emprunt pour le financement de cet équipement, 290 k€ sont inscrits au chapitre 66 « charges financières » et 815 k€ au chapitre 16 « emprunts ».

L'équilibre budgétaire de ce budget 2022 nécessite une subvention du Budget général à hauteur de **1.85 M€ en fonctionnement** (1.55 M€ inscrits au budget 2021, mais 1.85 M€ versés en 2021). Cette inscription trouve son équivalence au Budget général de La Cali.

3) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE FRAPPE

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : + 14 741.14 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 161 253.41 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 175 994.55 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : + 6 855.30 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 358 327.94 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 365 183.24 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 175 994.55 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 365 183.24 ”

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
65	Autres charges de gestion courante	143 545,00 €
66	Charges financières	13 700,00 €
.042	Variation des stocks	171 000,00 €
		328 245,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	541 184,00 €
		541 184,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes	152 250,45 €
.002	Excédent reporté	175 994,55 €
		328 245,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	5 000,76 €
.040	Variation des stocks	171 000,00 €
.001	Excédent reporté	365 183,24 €
		541 184,00 €

 Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général.

Le budget 2022 se relève à 328 k€ en fonctionnement et à 541 k€ en investissement. Il prévoit :

- “ Une vente de terrains en cours sur la zone 2 de Frappe (152 k”).
- “ L'équilibre budgétaire de ce budget 2022 prévoit un reversement au Budget général d'un montant de **143 k€ en fonctionnement et de 481 € en investissement**. Le recours de la dette au 01/01/2022 se relève à 796 k” (un emprunt avec un taux de 0.86 %).

4) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES D'EYGRETEAU

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : 0”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 0.34 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 0.34 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : - 278 435.16 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : 0 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : - 278 435.16 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement : + 0.34 ”
- “ Report du déficit d'investissement (article D001) : - 278 435.16 ”

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
66	Charges financières	4 900,00 €
.042	Variation des stocks	340 000,00 €
		344 900,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes	190 761,66 €
77	Avance BP	154 138,00 €
.002	Excédent reporté	0,34 €
		344 900,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunt	288 000,84 €
.001	Déficit reporté	278 435,16 €
		566 436,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	226 436,00 €
.040	Variation des stocks	340 000,00 €
		566 436,00 €

 Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général.

Le budget 2022 se relève 345 k€ en fonctionnement et à 566 k€ en investissement :

- “ Une vente de terrains en cours (190 k”).
- “ L'équilibre budgétaire de ce budget 2022 nécessite une subvention du Budget général à hauteur de **154 k€ en fonctionnement et de 226 k€ en investissement**. Le cours de la dette au 01/01/2022 se relève à 287 k” (*Un emprunt soldé fin 2022*).

5) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE CAMPARIAN

➡ Par délibération en date du 3 février 2022, La Cali a approuvé la création d'un budget annexe pour la gestion de la ZAE de Camparian à compter du 1er janvier 2022.

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.040	Variation des stocks	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.042	Variation des stocks	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

➡ Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général.

Le budget 2022 s'élève à 4.62 k€ en fonctionnement et à 4.62 M€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les dépenses d'acquisition foncière (4.5 M€) et de études préalables (121 k€)
- Le financement par un emprunt (4.6 M€).

6) BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : + 20 023.57 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 29 771.89 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 49 795.46 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : + 551.95 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 14 643.94 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 15 195.89 ”
- “ Solde des restes à réaliser : - 27 685.89 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 37 305.46 ”
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 12 490 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 15 195.89 ”

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	77 190,00 €
.012	Charges de personnel	64 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	700,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
.022	Dépenses imprévues	10 910,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	9 300,00 €
.042	Amortissement	700,00 €
		163 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	27 825,00 €
75	Autres produits de gestion courante	97 869,54 €
.002	Excédent reporté	37 305,46 €
		163 000,00 €

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,11 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
	Reports	27 685,89 €
		38 186,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.10	Dotations et réserves	12 490,00 €
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,11 €
.021	Virement de la section d'investissement	9 300,00 €
.040	Amortissement	700,00 €
.001	Excédent reporté	15 195,89 €
		38 186,00 €

Le budget 2022 s'élève à 163 k€ en fonctionnement et à 38 k€ en investissement :

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la gestion de la Pépinière/ hôtel d'entreprises à Izon (valorisation du personnel issu du budget principal à hauteur de 64 k”).

Le financement des **dépenses de fonctionnement** provient à 60 % des loyers et des prestations de services facturées aux entreprises résidentes et à 40 % par **une subvention de l'équilibre du Budget général prévisionnelle d'un montant de 50 k€** (contre 73 k€ prévus au budget 2021).

En investissement, 38 k€ sont prévus pour des travaux d'aménagement des locaux de la Pépinière.

7) BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : + 39 433.55 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur :
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 39 433.55 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : + 26 711.93 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur :
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 26 711.93 ”
- “ Solde des restes à réaliser : - 152.00 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 39 433.55 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 26 711.93 ”

**BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'EXPLOITATION**

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	111 603,00 €
.012	Charges de personnel	99 137,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	20 860,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
.042	Amortissement	150 000,00 €
		382 000,00 €

**BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'INVESTISSEMENT**

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts	103 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	57 200,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	61 600,00 €
	Reports	152,00 €
		272 452,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	197 566,45 €
74	Subventions d'exploitation	67 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 400,00 €
.042	Amortissements subvention	61 600,00 €
.002	Excédent reporté	39 433,55 €
		382 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	95 740,07 €
.040	Amortissement	150 000,00 €
.001	Excédent reporté	26 711,93 €
		272 452,00 €

 **Le budget 2022 s'élève à 382 k€ en fonctionnement et à 272 k€ en investissement :**

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la gestion du Port dont :

- Les dépenses de personnel pour 99 k”
- Les charges de fonctionnement courant pour 111 k”
- Le remboursement des intérêts de la dette pour 20 k”
- Les amortissements pour 150 k”

Des dépenses de fonctionnement financées par des recettes estimées à 213 k" (croisiéristes et redevances d'occupation) et **une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget général de 67 k" en 2022** (160 k" en 2021).

En investissement, 50 k" sont prévus pour des études sur le bâti et les berges et des équipements (57 k"), le remboursement du capital de la dette (103 k"), l'amortissement des subventions (62 k"). Des dépenses financées par l'autofinancement et par un emprunt prévisionnel (96 k").

L'encours de la dette au 01/01/2022 s'élève à 873 k" (3 emprunts avec un taux moyen de 1.98 %).

8) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CALI – LIBOURNE

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : + 1 240 922.63 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 576 302.56 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 1 817 225.19 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : - 1 529 295.77 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 38 014.21 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : - 1 491 281.56 ”
- “ Solde des restes à réaliser : + 210 472.46 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 536 416.09 ”
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 1 280 809.10 ”
- “ Report du déficit d'investissement (article D001) : - 1 491 281.56 ”

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	107 380,00 €
.012	Charges de personnel	296 579,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	474 810,00 €
67	Charges exceptionnelles	27 500,00 €
.022	Dépenses imprévues	60 840,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	2 258 001,00 €
.042	Amortissement	842 000,00 €
		4 067 210,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	33 998,90 €
23	Immobilisations en cours	12 135 022,00 €
16	Emprunts	1 000 000,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	260 000,00 €
.040	Amortissement	129 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
.001	Déficit reporté	1 491 281,56 €
	Reports	25 527,54 €
		15 684 830,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	3 349 793,91 €
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
.042	Amortissement	129 000,00 €
.002	Excédent reporté	536 416,09 €
		4 067 210,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	1 280 809,10 €
13	Subventions	2 611 944,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	7 696 075,90 €
4582	Opérations pour compte de tiers	260 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	2 258 001,00 €
.040	Amortissement	842 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
	Reports	236 000,00 €
		15 684 830,00 €

 **Le budget 2022 s'élève à 4.07 M€ en fonctionnement et à 15.7 M€ en investissement.**

Ce budget est équilibré par le produit de la taxe qui prévoit une augmentation de 1.5 M€ pour financer la mise en conformité des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Libourne. Le taux de la taxe est fixé en fonction d'un tarif social et progressif.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les dépenses de personnel du service Eau et Assainissement Cali pour 296 k€ .

Ce budget intègre les opérations d'investissement suivantes : le programme séparatif pour 3.1 M€ (APCP), le programme de réhabilitation pour 3.6 M€ (APCP), le programme Bassin Bastide pour 4.2 M€ (APCP), la station d'épuration de Condat pour 600 k€ (APCP), divers travaux (460 k€), des équipements récurrents pour les besoins du service (véhicule, matériel informatique et mobilier pour 34 k€) et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées (110 k€).

Des dépenses financées par l'autofinancement (3.5 M€), les subventions (2.6 M€ de FSIL, DSIL et Agence de l'Eau Adour Garonne) et par un emprunt prévisionnel (7.7 M€).

L'encours de la dette au 01/01/2022 s'élève à 20.19 M€ (12 emprunts avec un taux moyen de 1.83 %).

9) BUDGET ANNEXE EAU DE LA CALI – LIBOURNE

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : + 237 351.90 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 369 957.54 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 607 309.44 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : - 409 290.29 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : - 172 104.87 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : - 581 395.16 ”
- “ Solde des restes à réaliser : + 546.06 ”

Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 26 460.34 ”
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 580 849.10 ”
- “ Report du déficit d'investissement (article D001) : - 581 395.16 ”

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	47 700,00 €
.012	Charges de personnel	52 231,00 €
66	Charges financières	43 470,00 €
.022	Dépenses imprévues	3 059,00 €
.042	Amortissement	213 100,00 €
		359 560,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	300 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26 999,66 €
.042	Amortissements subvention	6 100,00 €
.002	Excédent reporté	26 460,34 €
		359 560,00 €

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts	160 050,90 €
23	Immobilisations corporelles	2 072 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	6 100,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
.001	Déficit reporté	581 395,16 €
	Reports	148 453,94 €
		3 068 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	580 849,10 €
13	Subventions	558 285,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 466 765,90 €
.040	Amortissement	213 100,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
	Reports	149 000,00 €
		3 068 000,00 €

 **Le budget 2022 s'élève à 360 k€ en fonctionnement et à 3.068 M€ en investissement.**

Ce budget est équilibré par la taxe qui est fixée à 0.20 € le m³.

Il intègre les **opérations d'investissement** suivantes : la réhabilitation des châteaux d'eau pour 288 k€ (APCP), la réhabilitation des réseaux d'eau potable pour 600 k€ (APCP), le forage des Dagueys (780 k€), la rénovation rue des Bordes (250 k€) et divers travaux (154 k€).

Des dépenses financées par l'autofinancement (580 k€), les subventions (558 k€) et par un emprunt prévisionnel (1.4 M€). Le cours de la dette au 01/01/2022 s'élève à 2.34 M€ (7 emprunts avec un taux moyen de 1.51 %).

10) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CALI – LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : - 30 138.04 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 47 475.13 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 17 337.09 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : - 55 000.87 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 62 301.57 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 7 300 .70 ”
- “ Solde des restes à réaliser : + 95 192.40 ”



Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 17 337.09 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 7 300.70 ”

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	72 190,00 €
.011	Charges à caractère général	220 000,00 €
66	Charges financières	42 675,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
.042	Amortissement	139 000,00 €
		404 675,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts	64 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	18 992,40 €
23	Immobilisations en cours	120 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	13 000,00 €
	Reports	11 307,60 €
		277 800,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	363 837,91 €
74	Subventions d'exploitation	10 500,00 €
.042	Amortissements subvention	13 000,00 €
.002	Excédent reporté	17 337,09 €
		404 675,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
13	Subventions	24 999,30 €
.040	Amortissement	139 000,00 €
.001	Excédent reporté	7 300,70 €
	Reports	106 500,00 €
		277 800,00 €



Le budget 2022 s'élève à 405 k€ en fonctionnement et à 278 k€ en investissement.

Ce budget est équilibré par :

- la taxe qui est fixée à 2.05 € le m³, actualisée à 2.60 € le m³ à compter du 01/05/2022 (augmentation compensée par la baisse proportionnelle de taxe sur l'eau) ;
- l'abonnement fixé à 75 € ;
- la PFAC (la participation au financement de l'assainissement collectif), qui est exigible lors du raccordement de la construction au réseau de collecte des eaux usées.

Ce budget intègre la fin des travaux des opérations d'investissement (Les Gauthiers) et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Le concours de la dette au 01/01/2022 s'élève à 1.57 M" (4 emprunts avec un taux moyen de 2.04 %).

11) BUDGET ANNEXE EAU DE LA CALI – LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL

- “ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : -15 575.36 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 211 523.52 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 195 948.16 ”

- “ Résultat prévisionnel de la section d'investissement : + 5 458 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 5 658 ”
- “ Résultat prévisionnel cumulé : + 11 116 ”

➡ Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 195 948.16 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 11 116 ”

BUDGET ANNEXE EAU BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	241 066,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	3 284,00 €
.042	Amortissement	6 000,00 €
		250 350,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	50 001,84 €
75	Produits des services	4 000,00 €
.042	Amortissement	400,00 €
.002	Excédent reporté	195 948,16 €
		250 350,00 €

BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €
.040	Amortissement	400,00 €
		20 400,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.021	Virement de la section d'investissement	3 284,00 €
.040	Amortissement	6 000,00 €
.001	Excédent reporté	11 116,00 €
		20 400,00 €

➡ Le budget 2022 s'élève à 250 k€ en fonctionnement et à 20 k€ en investissement.

Ce budget est équilibré par la taxe qui est fixée à 0.66 € le m³, actualisée à 0.11 € le m³ à compter du 01/05/2022 (diminution compensée par la hausse proportionnelle de la taxe sur l'assainissement), et par l'abonnement fixé à 25 €.

12) BUDGET ANNEXE REGIE COMMUNAUTAIRE NON COLLECTIF DE LA CALI

“ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : 1 124.98 ”

 **Affectation par anticipation des résultats comme suit :**

“ Report de l'excédent de fonctionnement : + 1 124.98 ”

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	8 250,00 €
.012	Charges de personnel	2 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	150,00 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €
		11 050,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes, produits, prestations	9 925,02 €
.002	Excédent reporté	1 124,98 €
		11 050,00 €

 **Le budget 2022 se lève à 11.05 k€ en fonctionnement** pour les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol.

13) BUDGET ANNEXE GEMAPI

➡ Par délibération en date du 16 décembre 2021, La Cali a approuvé la création d'un budget annexe GEMAPI à compter du 1er janvier 2022.

Ce document budgétaire garantit la transparence des opérations financières dans le cadre de cette compétence transférée à La Cali depuis le 1er janvier 2018.

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	2 000,00 €
.012	Charges de personnel	88 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	440 000,00 €
		530 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
73	Produits issus de la fiscalité	530 000,00 €
		530 000,00 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00 €
204	Subventions d'équipement	209 230,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 430 000,00 €
		1 714 230,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.10	Dotations et réserves	280 000,00 €
.16	Emprunts et dettes	1 434 230,00 €
		1 714 230,00 €

➡ Le budget 2022 s'élève à 530 k€ en fonctionnement et à 1.7 M€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les dépenses de personnel valorisé pour 88 k€
- Les contributions au fonctionnement des ASA et aux syndicats de rivières (440 k€)

En investissement, il permet de financer les actions suivantes : la mise en œuvre des études et des travaux sur les bassins de Basson et de Beauséjour à Libourne, la réalisation des études d'opportunité relatives au système d'alerte locale aux inondations et d'endiguement, les acquisitions foncières pour le bassin de laminage des crues à Izon.

Ce budget est équilibré par le produit de la taxe GEMAPI, mise en place depuis 2018 et qui s'établit en 2022 à 530 k€ et par l'emprunt prévisionnel (1.4 M€).